



Communication à caractère promotionnel

Athena Degressif Defense - Septembre 2026

FR0014018HK0

Titre de créance de droit français d'une maturité de 10 ans et 14 jours présentant un risque de perte en capital en niveau de vie et à l'échéance.

- **Le produit Athena Degressif Defense - Septembre 2026** est émis par Royal Bank of Canada ⁽¹⁾ (l'« Émetteur »), ci-après le « titre » ou le « produit ». L'investisseur est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur.
- **Code ISIN : FR0014018HK0**
- **Durée d'investissement conseillée : 10 ans et 14 jours** (hors cas de remboursement automatique anticipé). L'investisseur doit donc disposer d'un horizon de placement de 10 ans et 14 jours. Il est fortement recommandé de n'investir dans le titre que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance. **L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance.**
- **Période de commercialisation** : Du 06/05/2026 au 17/09/2026 ⁽²⁾. Possibilité de clôture de la période de commercialisation à tout moment au gré du distributeur.
- **Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type « actions ».**
- **Éligibilité** : Compte titres ordinaire (CTO) et unités de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite (PERin), contrats ci-après dénommés les « Contrats ». Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite (PERin), l'établissement gestionnaire des Contrats s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes et indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'établissement gestionnaire.
- Le capital, les pertes et les rendements sont annoncés hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de retraite PERin, de capitalisation ou de compte-titres et/ou de fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

⁽¹⁾ Notations de crédit au 06/05/2026 : Moody's Aa1; Standard & Poor's AA-. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

⁽²⁾ Dans la limite de l'enveloppe disponible dans notre établissement égale à 30 millions d'euros ; une fois ce montant atteint la commercialisation sera close, même si cela intervenait avant la date prévue du 17/09/2026. Pour les adhésions / souscriptions aux contrats d'assurance-vie / de capitalisation / retraite PERin, la période de commercialisation s'arrête le 17/09/2026.

Objectifs d'Investissement

Le produit Athena Degressif Defense - Septembre 2026 est un titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en niveau de vie et à l'échéance. **La valeur de remboursement (observée à chaque Date d'observation de remboursement anticipé ⁽¹⁾ et à la Date d'observation finale ⁽¹⁾) est conditionnée à l'évolution de l'Indice ⁽²⁾ Solactive Equal Weight European Defence EUR AR 50, nommé ci-après « l'Indice » ⁽²⁾.**

- **Du mois 12 à 119, à l'une des Dates d'observation de remboursement anticipé ⁽¹⁾ :**
 - Si l'Indice ⁽²⁾ clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière de remboursement anticipé correspondante (exprimée en pourcentage du Niveau de référence initial ⁽¹⁾) le Capital Initial sera remboursé par anticipation, auquel s'additionnera un coupon de 1% par mois écoulé.
- **À l'issue des 120 mois, en Date d'observation finale ⁽¹⁾ (et en l'absence d'activation du mécanisme de remboursement anticipé ⁽¹⁾) :**
 - Si l'Indice ⁽²⁾ clôture à un niveau supérieur ou égal à 67.60% par rapport à son Niveau de référence initial ⁽¹⁾, le Capital Initial sera remboursé, auquel s'additionnera un coupon de 1% par mois écoulé, soit 120%.
 - Si l'Indice ⁽²⁾ clôture à un cours inférieur à 67.60% par rapport à son Cours de référence initial ⁽¹⁾, et ne subit pas de baisse strictement supérieure à 50% par rapport à son Cours de référence initial ⁽¹⁾, l'investisseur recevra son Capital Initial.
 - Si l'Indice ⁽²⁾ subit une baisse strictement supérieure à 50% par rapport à son Niveau de référence initial ⁽¹⁾, l'investisseur recevra son Capital Initial diminué de la baisse de l'Indice ⁽²⁾.

Afin de bénéficier de cet objectif de paiement des coupons et/ou de remboursement de son Capital Initial dans certaines conditions, l'investisseur accepte de plafonner ses gains et de ne pas percevoir la performance positive de l'Indice ⁽²⁾.

NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit (soit 1.000€). Les montants de gains et de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.
- Les montants présentés ne sont dus qu'en cas de remboursement anticipé ⁽¹⁾ ou en Date d'observation finale ⁽¹⁾. En cas de sortie en niveau de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de défaut de paiement, de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur.
- Les Taux de Rendement Annuels (TRA) mentionnés dans cette brochure sont calculés pour un investissement de 1.000€ le 17 septembre 2026 et une détention jusqu'au 01 octobre 2036 ou, selon le cas, la Date de remboursement anticipé.
- Les Taux de Rendement Annuels s'entendent hors défaut de paiement, faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur. Ces Taux de Rendement Annuels ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. En cas de vente du titre avant ces dates, les Taux de Rendement Annuels peuvent être supérieurs ou inférieurs à ceux indiqués dans cette brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital. Les Taux de Rendement Annuels nets présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de retraite PERin ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de retraite PERin ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte titres pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates

⁽²⁾ Veuillez vous référer à la page 3 pour le détail de « l'Indice » Solactive Equal Weight European Defence EUR AR 50

Avantages

- Si à l'une des Dates d'observation de remboursement anticipé ⁽¹⁾, du mois 12 à 119, l'Indice ⁽²⁾ clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière de remboursement anticipé correspondante (exprimée en pourcentage du Niveau de référence initial), le mécanisme de remboursement automatique anticipé ⁽¹⁾ est activé et l'investisseur reçoit le Capital Initial par anticipation auquel s'additionnera un coupon de 1% par mois écoulé.
- Si en Date d'observation finale, en l'absence de remboursement automatique anticipé ⁽¹⁾, l'Indice ⁽²⁾ ne subit pas de baisse strictement supérieure à 50% par rapport à son Niveau de référence initial, l'investisseur reçoit, en Date d'échéance, le Capital Initial, auquel s'additionnera un coupon de 120 % (1% par mois écoulé).

Inconvénients

- Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en niveau de vie. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En cas de désinvestissement du produit avant la Date d'observation finale ⁽¹⁾, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour ⁽²⁾. La perte en capital peut être partielle ou totale.
- Le rendement du produit est très sensible à l'échéance à une faible variation de l'Indice ⁽²⁾ autour du seuil de -50%. Si l'Indice ⁽²⁾ subit une baisse strictement supérieure à 50% par rapport à son niveau de référence initial, l'investisseur subira une perte en capital pouvant être partielle ou totale.
- Le rendement du produit est très sensible en Date d'observation de remboursement anticipé ⁽¹⁾ à une faible variation de l'Indice ⁽²⁾ autour du niveau de la Barrière de remboursement anticipé. En effet, si l'Indice ⁽²⁾ subit une baisse par rapport au niveau de la Barrière de remboursement anticipé ⁽¹⁾, le mécanisme de remboursement automatique anticipé ⁽¹⁾ n'est pas activé et l'investisseur ne recevra pas le Capital Initial par anticipation.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 12 mois à 120 mois, en fonction de l'évolution de l'Indice ⁽²⁾ Solactive Equal Weight European Defence EUR AR 50.
- L'investisseur bénéficiera d'une hausse partielle de l'Indice ⁽²⁾ et les gains du produit seront plafonnés au paiement éventuel d'un coupon de 1% par mois écoulé (soit un TRA net ⁽³⁾ maximum de 10.42%).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur ou à une dégradation de la qualité de crédit de ces derniers (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit et sur la valeur de remboursement).

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Veuillez vous référer à la page 3 pour le détail de « l'Indice » Solactive Equal Weight European Defence EUR AR 50.

⁽³⁾ Veuillez vous référer à la page 1 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel.

Description ⁽¹⁾

- L'Indice **Solactive Equal Weight European Defence Index** fournit une exposition à un panier équi pondéré de 10 actions européennes du secteur de la défense. L'indice regroupe les valeurs suivantes : Airbus SE, Dassault Aviation SA, BAE Systems PLC, Thales SA, Leonardo SpA, MTU Aero Engines AG, Rheinmetall AG, Rolls-Royce Holdings PLC, Saab AB, Safran SA
- Code Bloomberg de l'Indice : **SOLDEE50 Index**
- Plus d'informations relatives au sous-jacent sont disponibles sur le site : [Solactive Equal Weight European Defence EUR AR 50 Index](#)
- Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Evolution historique de l'Indice Solactive Equal Weight European Defence ⁽¹⁾



Performance historique de l'Indice Solactive Equal Weight European Defence ⁽¹⁾

Performance au 06/05/2026		Solactive Equal Weight European Defence EUR AR 50
à partir du 02/01/2026		0.32%
1 an		9.17%
3 ans		142.14%
5 ans		203.55%
10 ans		107.12%

⁽¹⁾ Source : Bloomberg, au 06/05/2026. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni le distributeur, ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Mécanismes du Produit

Mécanisme de remboursement anticipé ⁽¹⁾ automatique dès le mois 12

- Du mois 12 à 119, en Dates d'observation de remboursement anticipé ⁽¹⁾ si l'Indice ⁽²⁾ clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière de remboursement anticipé correspondante (exprimée en pourcentage du Niveau de référence initial), dégressive chaque mois de 0.30%, le mécanisme de remboursement anticipé ⁽¹⁾ est automatiquement activé, et l'investisseur reçoit en Date de paiement de remboursement anticipé ⁽¹⁾ :

Le Capital Initial
+
Un coupon de 1.00%⁽³⁾ par mois écoulé
Soit un TRA net ⁽³⁾ compris entre 7.10% et 10.42%

Date d'observation de remboursement anticipé	Niveau de Remboursement Automatique Anticipé	Barrière de remboursement anticipé	Date d'observation de remboursement anticipé	Niveau de Remboursement Automatique Anticipé	Barrière de remboursement anticipé	Date d'observation de remboursement anticipé	Niveau de Remboursement Automatique Anticipé	Barrière de remboursement anticipé
17-Sep-27	112.00%	100.00%	17-Sep-30	148.00%	89.20%	19-Sep-33	184.00%	78.40%
18-Oct-27	113.00%	99.70%	17-Oct-30	149.00%	88.90%	17-Oct-33	185.00%	78.10%
17-Nov-27	114.00%	99.40%	18-Nov-30	150.00%	88.60%	17-Nov-33	186.00%	77.80%
17-Dec-27	115.00%	99.10%	17-Dec-30	151.00%	88.30%	19-Dec-33	187.00%	77.50%
17-Jan-28	116.00%	98.80%	17-Jan-31	152.00%	88.00%	17-Jan-34	188.00%	77.20%
17-Feb-28	117.00%	98.50%	17-Feb-31	153.00%	87.70%	17-Feb-34	189.00%	76.90%
17-Mar-28	118.00%	98.20%	17-Mar-31	154.00%	87.40%	17-Mar-34	190.00%	76.60%
18-Apr-28	119.00%	97.90%	17-Apr-31	155.00%	87.10%	17-Apr-34	191.00%	76.30%
17-May-28	120.00%	97.60%	19-May-31	156.00%	86.80%	17-May-34	192.00%	76.00%
19-Jun-28	121.00%	97.30%	17-Jun-31	157.00%	86.50%	19-Jun-34	193.00%	75.70%
17-Jul-28	122.00%	97.00%	17-Jul-31	158.00%	86.20%	17-Jul-34	194.00%	75.40%
17-Aug-28	123.00%	96.70%	18-Aug-31	159.00%	85.90%	17-Aug-34	195.00%	75.10%
18-Sep-28	124.00%	96.40%	17-Sep-31	160.00%	85.60%	18-Sep-34	196.00%	74.80%
17-Oct-28	125.00%	96.10%	17-Oct-31	161.00%	85.30%	17-Oct-34	197.00%	74.50%
17-Nov-28	126.00%	95.80%	17-Nov-31	162.00%	85.00%	17-Nov-34	198.00%	74.20%
18-Dec-28	127.00%	95.50%	17-Dec-31	163.00%	84.70%	18-Dec-34	199.00%	73.90%
17-Jan-29	128.00%	95.20%	19-Jan-32	164.00%	84.40%	17-Jan-35	200.00%	73.60%
19-Feb-29	129.00%	94.90%	17-Feb-32	165.00%	84.10%	19-Feb-35	201.00%	73.30%
19-Mar-29	130.00%	94.60%	17-Mar-32	166.00%	83.80%	19-Mar-35	202.00%	73.00%
17-Apr-29	131.00%	94.30%	19-Apr-32	167.00%	83.50%	17-Apr-35	203.00%	72.70%
17-May-29	132.00%	94.00%	17-May-32	168.00%	83.20%	17-May-35	204.00%	72.40%
18-Jun-29	133.00%	93.70%	17-Jun-32	169.00%	82.90%	18-Jun-35	205.00%	72.10%
17-Jul-29	134.00%	93.40%	19-Jul-32	170.00%	82.60%	17-Jul-35	206.00%	71.80%
17-Aug-29	135.00%	93.10%	17-Aug-32	171.00%	82.30%	17-Aug-35	207.00%	71.50%
17-Sep-29	136.00%	92.80%	17-Sep-32	172.00%	82.00%	17-Sep-35	208.00%	71.20%
17-Oct-29	137.00%	92.50%	18-Oct-32	173.00%	81.70%	17-Oct-35	209.00%	70.90%
19-Nov-29	138.00%	92.20%	17-Nov-32	174.00%	81.40%	19-Nov-35	210.00%	70.60%
17-Dec-29	139.00%	91.90%	17-Dec-32	175.00%	81.10%	17-Dec-35	211.00%	70.30%
17-Jan-30	140.00%	91.60%	17-Jan-33	176.00%	80.80%	17-Jan-36	212.00%	70.00%
18-Feb-30	141.00%	91.30%	17-Feb-33	177.00%	80.50%	18-Feb-36	213.00%	69.70%
18-Mar-30	142.00%	91.00%	17-Mar-33	178.00%	80.20%	17-Mar-36	214.00%	69.40%
17-Apr-30	143.00%	90.70%	19-Apr-33	179.00%	79.90%	17-Apr-36	215.00%	69.10%
17-May-30	144.00%	90.40%	17-May-33	180.00%	79.60%	19-May-36	216.00%	68.80%
17-Jun-30	145.00%	90.10%	17-Jun-33	181.00%	79.30%	17-Jun-36	217.00%	68.50%
17-Jul-30	146.00%	89.80%	18-Jul-33	182.00%	79.00%	17-Jul-36	218.00%	68.20%
19-Aug-30	147.00%	89.50%	17-Aug-33	183.00%	78.70%	18-Aug-36	219.00%	67.90%

Détermination du Niveau de référence initial

- Le Niveau de Référence de l'Indice Solactive Equal Weight European Defence Index est observé le :

Dates de Niveau du Cours de Référence									
06-May-26	13-May-26	20-May-26	27-May-26	03-Jun-26	10-Jun-26	17-Jun-26	24-Jun-26	01-Jul-26	08-Jul-26
Dates de Niveau du Cours de Référence									
15-Jul-26	22-Jul-26	29-Jul-26	05-Aug-26	12-Aug-26	19-Aug-26	26-Aug-26	02-Sep-26	09-Sep-26	17-Sep-26

- Le Niveau de référence initial est égal à la Moyenne arithmétique des Niveaux de Référence de l'Indice aux Dates de Consultation Moyenne.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates

⁽²⁾ Veuillez vous référer à la page 3 pour le détail de « l'Indice » Solactive Equal Weight European Defence EUR AR 50..

⁽³⁾ Veuillez vous référer à la page 1 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel.

Mécanisme de remboursement à l'issue des 120 mois

- À l'issue des 120 mois, en Date d'observation finale, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé ⁽¹⁾ n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'Indice ⁽²⁾ depuis la Date d'observation initiale.

- Cas Défavorable : Si l'Indice ⁽²⁾ subit une baisse strictement supérieure à 50% par rapport à son Niveau de référence initial, l'investisseur reçoit en Date d'échéance :**

Son Capital Initial diminué de la baisse de l'Indice ⁽²⁾

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en Capital pouvant être partielle ou totale à l'échéance

Soit un TRA net ⁽³⁾ inférieur à -7.60%

- Cas Médian : Si l'Indice ⁽²⁾ subit une baisse strictement inférieure à 67.60% et supérieure à 50% par rapport à son Cours de référence initial, l'investisseur reçoit en Date d'échéance :**

L'intégralité du Capital Initial

Soit un TRA net ⁽³⁾ de -1.00%

- Cas Favorable : Si l'Indice ⁽²⁾ ne subit pas de baisse strictement supérieure à 67.60% par rapport à son Niveau de référence initial, l'investisseur reçoit en Date d'échéance :**

Le Capital Initial

+

Un coupon de 1% ⁽³⁾ par mois écoulé

=

220%

Soit un TRA net ⁽³⁾ de 7.08%

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates

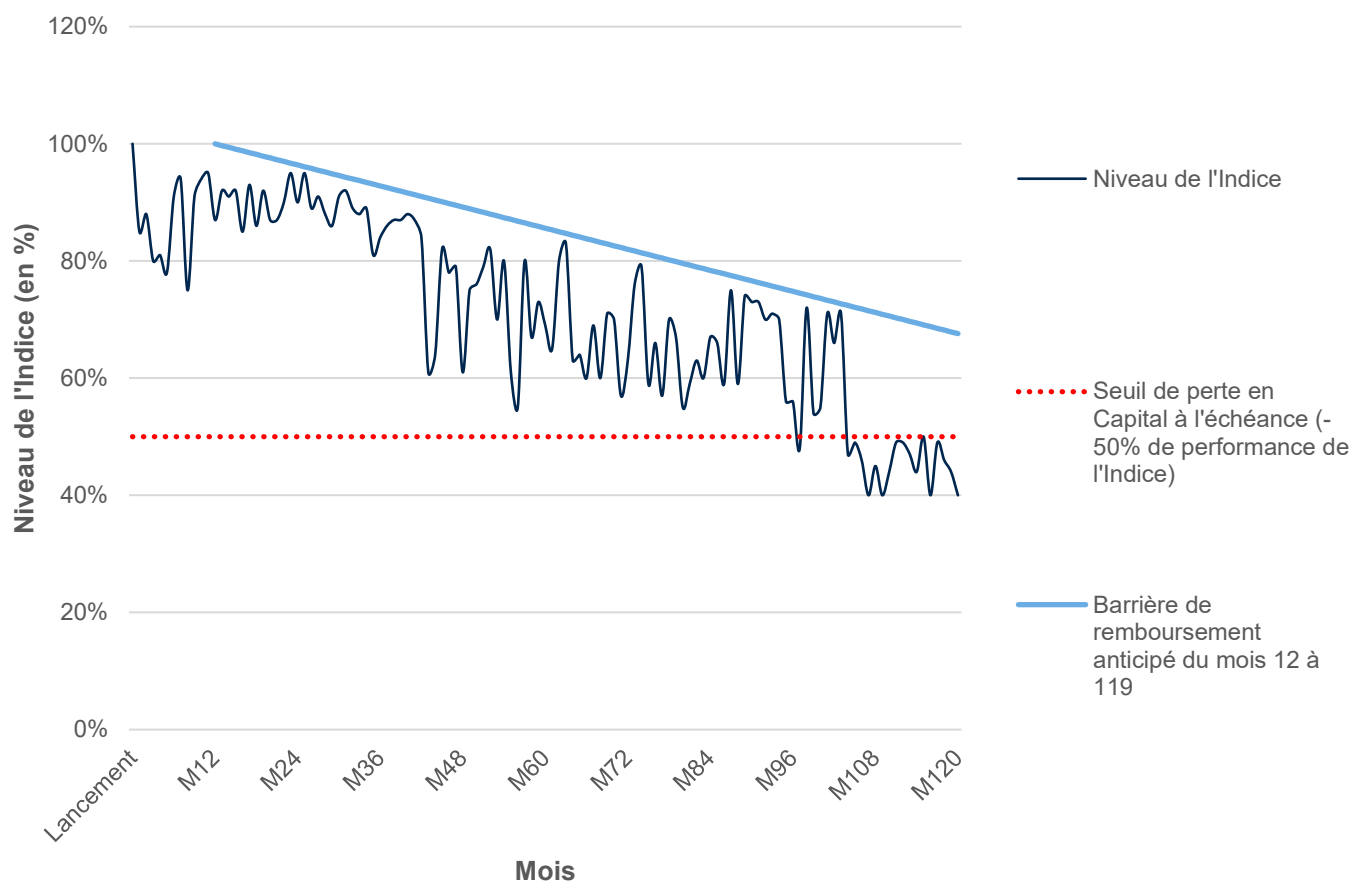
⁽²⁾ Veuillez vous référer à la page 3 pour le détail de « l'Indice » Solactive Equal Weight European Defence EUR AR 50..

⁽³⁾ Veuillez vous référer à la page 1 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel.

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. **Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.**

Scénario défavorable – Marché baissier à long terme

- Du mois 12 à 119, en Dates d'observation de remboursement anticipé ⁽¹⁾, l'Indice ⁽²⁾ subit une baisse par rapport au niveau de la Barrière de remboursement anticipé ⁽¹⁾. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé ⁽¹⁾ n'est pas activé.**
- À l'issue des 120 mois, en Date d'observation finale l'Indice ⁽²⁾ subit une baisse strictement supérieure à 50% par rapport à son Niveau de référence initial. Par exemple, la baisse est de 60%, il clôture donc à 40% de son Niveau de référence initial. L'investisseur reçoit alors 40% du Capital Initial.
- Dans ce scénario, le TRA net⁽³⁾ est égal à -9.63% (équivalent à un TRA brut⁽³⁾ de -8.72% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice).
- Remboursement final : **40% du Capital Initial** (100% du Capital Initial – 60% lié à la baisse de l'Indice ⁽²⁾).



(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates

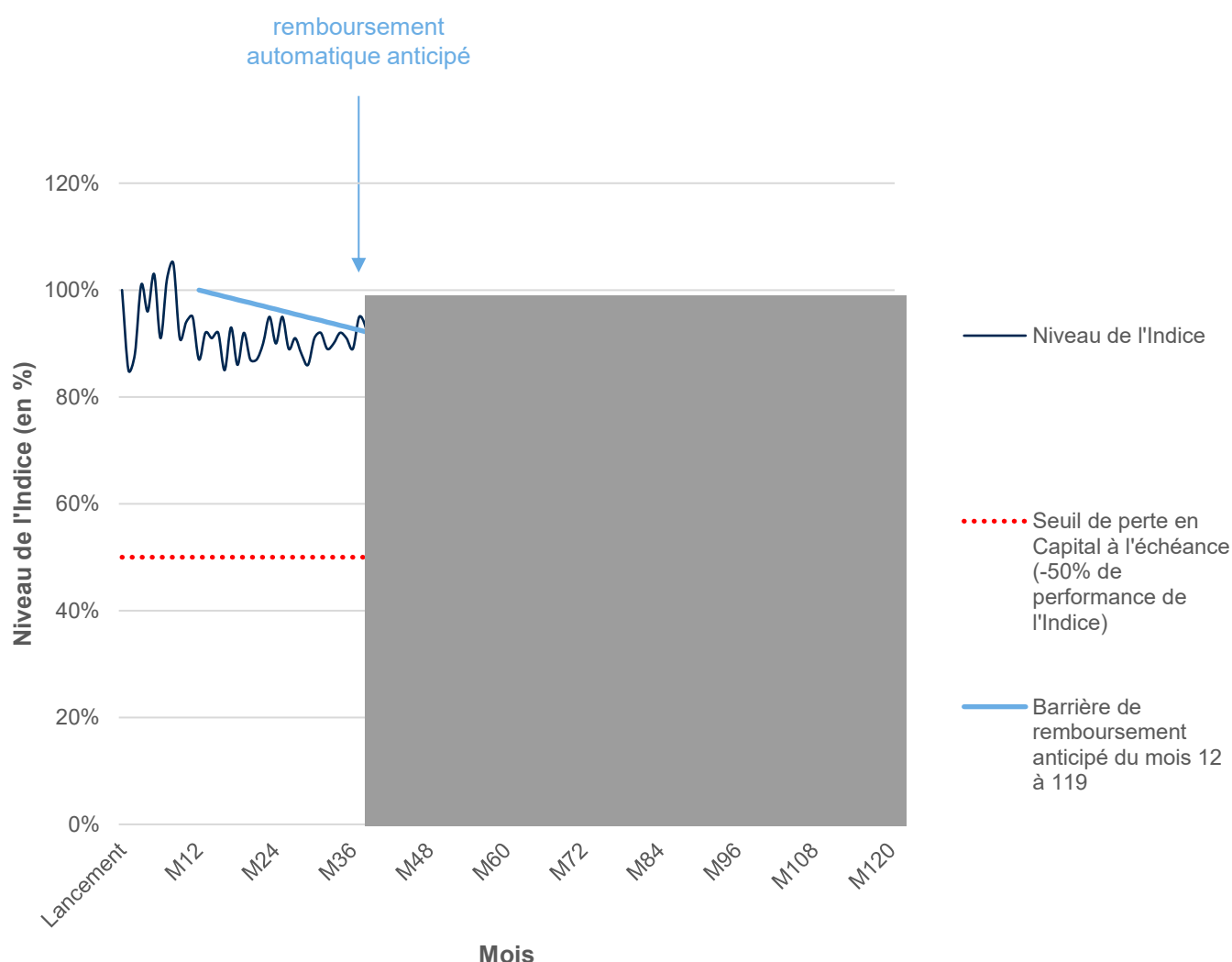
(2) Veuillez vous référer à la page 3 pour le détail de « l'Indice » Solactive Equal Weight European Defence EUR AR 50.

(3) Veuillez vous référer à la page 1 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel.

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. **Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.**

Scénario médian – Marché modérément baissier à long terme

- Du mois 12 à 36, en Dates d'observation de remboursement anticipé ⁽¹⁾, l'Indice ⁽²⁾ subit une baisse par rapport au niveau de la Barrière de remboursement anticipé ⁽¹⁾. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé ⁽¹⁾ n'est pas activé.**
- À l'issue du mois 37, en Date d'observation de remboursement anticipé ⁽¹⁾, l'Indice ⁽²⁾ enregistre une hausse par rapport au niveau de la Barrière de remboursement anticipé ⁽¹⁾. Elle clôture par exemple à 95% de son Niveau de référence initial pour un niveau de Barrière de remboursement anticipé ⁽¹⁾ de 92.50%.
- **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé ⁽¹⁾ est activé.** L'investisseur reçoit alors 137% du Capital Initial.
- Dans ce scénario, le TRA net ⁽³⁾ est égal à 9.50% (contre un TRA brut ⁽³⁾ de -1.63% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice).

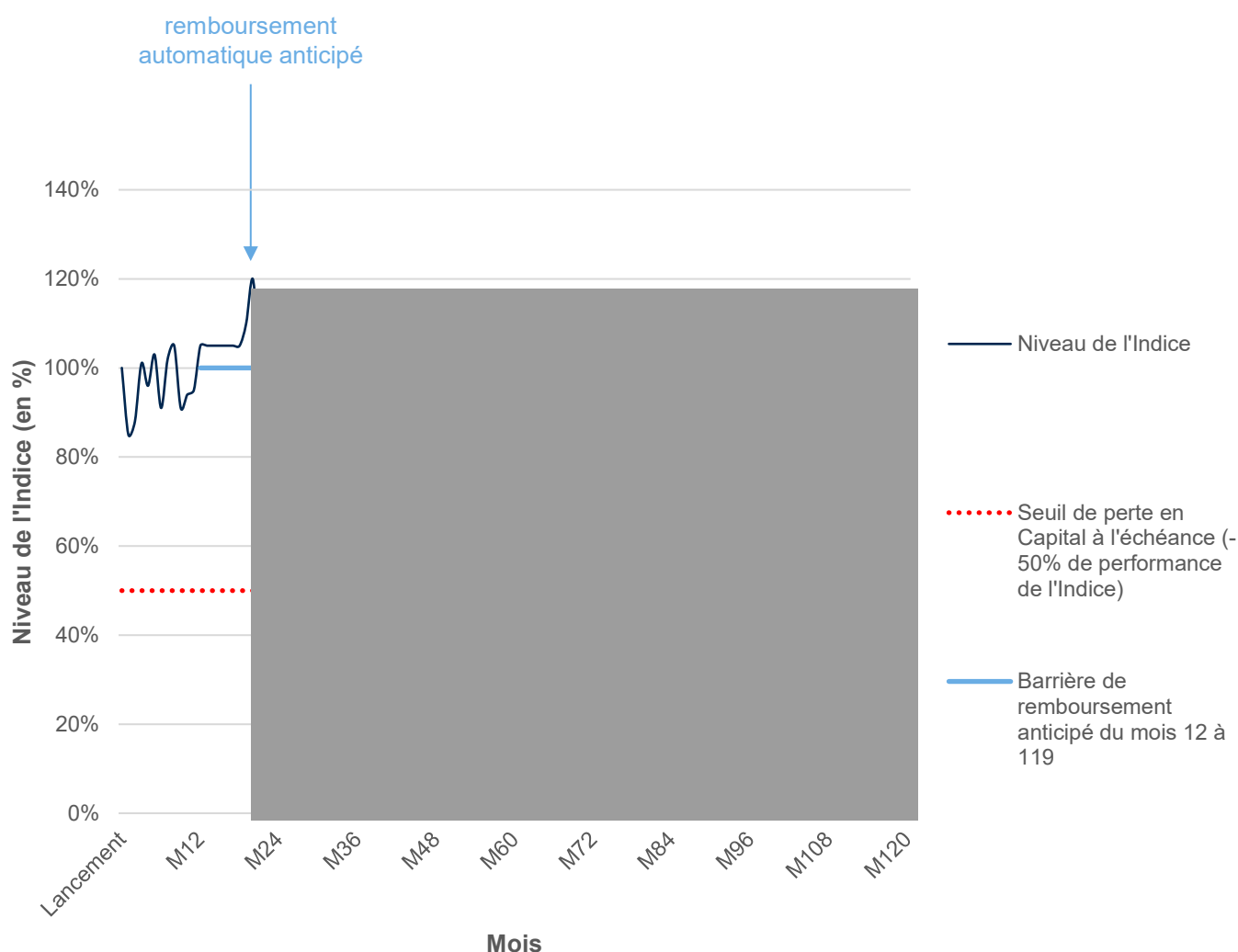


(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates
 (2) Veuillez vous référer à la page 3 pour le détail de « l'Indice » Solactive Equal Weight European Defence EUR AR 50.
 (3) Veuillez vous référer à la page 1 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel.

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. **Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.**

Scénario favorable – Illustration du cap du rendement

- À l'issue du mois 12, en Date d'observation de remboursement anticipé ⁽¹⁾, l'Indice ⁽²⁾ enregistre une hausse par rapport au niveau de la Barrière de remboursement anticipé ⁽¹⁾. Il clôture par exemple à 120% de son Niveau de référence initial pour un niveau de Barrière de remboursement anticipé ⁽¹⁾ de 100%.
- Le mécanisme de remboursement automatique anticipé ⁽¹⁾ est activé.** L'investisseur reçoit alors 112% du Capital Initial.
- Dans ce scénario, le TRA net ⁽³⁾ est égal à 10.42% (contre un TRA net ⁽³⁾ de 4.81% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice).



(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Veuillez vous référer à la page 3 pour le détail de « l'Indice » Solactive Equal Weight European Defence EUR AR 50.

(3) Veuillez vous référer à la page 1 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel.

Principales Caractéristiques

Avant tout investissement dans Athena Degré Defense - Septembre 2026 et afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans le produit, il est recommandé de lire :

- Le prospectus de base en date du 09/07/2025, constituant le « Prospectus de Base », et les conditions définitives en date du 15/06/2026 préparées exclusivement pour les besoins de la cotation sur le SIX Swiss Exchange (les « Conditions Définitives ») sont disponibles sur le site de Royal Bank of Canada (<https://www.rbc.com/investor-relations/european-senior-notes-program.html>). Le Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Banque Centrale d'Irlande (Central Bank of Ireland) et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou inscrites à la cote sur un marché réglementé.
- Les informations contenues dans ce document n'ont pas vocation à être mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation.

Type	Titre de créance de droit français émis par Royal Bank of Canada présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en niveau de vie et à l'échéance								
Émetteur	Royal Bank of Canada (London Branch)								
Notation	Moody's Aa1 (stable), Standard and Poor's AA- (stable)								
Période de souscription	Du 06/05/2026 au 17/09/2026. Possibilité de clôture de la période de commercialisation à tout moment au gré du distributeur.								
Devise	EUR								
Code ISIN	FR0014018HK0								
Sous-jacent	L'Indice Solactive Equal Weight European Defense (Code Bloomberg : SOLDEE50 Index)								
Taille de l'émission	30 000 000 EUR								
Valeur nominale	1 000 EUR								
Prix d'émission	100% de la valeur nominale								
Dates de Consultation Moyenne	06/05/2026, 13/05/2026, 20/05/2026, 27/05/2026, 03/06/2026, 10/06/2026, 17/06/2026, 24/06/2026, 01/07/2026, 08/07/2026, 15/07/2026, 22/07/2026, 29/07/2026, 05/08/2026, 12/08/2026, 19/08/2026, 26/08/2026, 02/09/2026, 09/09/2026, 17/09/2026								
Niveau de référence initial	La Moyenne arithmétique des Niveaux de Référence de l'Indice aux Dates de Consultation Moyenne								
Date d'émission	17/09/2026								
Dates d'observation de remboursement anticipé	17/09/2027, 18/10/2027, 17/11/2027, 17/12/2027, 17/01/2028, 17/02/2028, 17/03/2028, 18/04/2028, 17/05/2028, 19/06/2028, 17/07/2028, 17/08/2028, 18/09/2028, 17/10/2028, 17/11/2028, 18/12/2028, 17/01/2029, 19/02/2029, 19/03/2029, 17/04/2029, 17/05/2029, 18/06/2029, 17/07/2029, 17/08/2029, 17/09/2029, 17/10/2029, 19/11/2029, 17/12/2029, 17/01/2030, 18/02/2030, 18/03/2030, 17/04/2030, 17/05/2030, 17/06/2030, 17/07/2030, 19/08/2030, 17/09/2030, 17/10/2030, 18/11/2030, 17/12/2030, 17/01/2031, 17/02/2031, 17/03/2031, 17/04/2031, 19/05/2031, 17/06/2031, 17/07/2031, 18/08/2031, 17/09/2031, 17/10/2031, 17/11/2031, 17/12/2031, 19/01/2032, 17/02/2032, 17/03/2032, 19/04/2032, 17/05/2032, 17/06/2032, 19/07/2032, 17/08/2032, 17/09/2032, 18/10/2032, 17/11/2032, 17/12/2032, 17/01/2033, 17/02/2033, 17/03/2033, 19/04/2033, 17/05/2033, 17/06/2033, 18/07/2033, 17/08/2033, 19/09/2033, 17/10/2033, 17/11/2033, 19/12/2033, 17/01/2034, 17/02/2034, 17/03/2034, 17/04/2034, 17/05/2034, 19/06/2034, 17/07/2034, 17/08/2034, 18/09/2034, 17/10/2034, 17/11/2034, 18/12/2034, 17/01/2035, 19/02/2035, 19/03/2035, 17/04/2035, 17/05/2035, 18/06/2035, 17/07/2035, 17/08/2035, 17/09/2035, 17/10/2035, 19/11/2035, 17/12/2035, 17/01/2036, 18/02/2036, 17/03/2036, 17/04/2036, 19/05/2036, 17/06/2036, 17/07/2036, 18/08/2036								
Dates de paiement de remboursement anticipé	10 jours ouvrés après chaque Date d'observation de remboursement anticipé								
Date d'observation finale	17/09/2036								
Date d'échéance	01/10/2036								
Marché secondaire	RBC Europe GmbH s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1% de la Valeur nominale. Toutefois, RBC Europe GmbH n'a pas d'engagement ferme en ce sens.								
Commission de distribution	Les prix proposés par l'Émetteur incluent une commission de distribution versée au Distributeur qui est d'un montant maximum de 0.7% du montant notionnel de l'émission par an. Aucune autre commission de gestion, de surperformance, de souscription ou de rachat n'est prélevée.								
Cotation	SIX Swiss Exchange								
Agent de calcul	Royal Bank of Canada, London Branch								
Publication de la valeur liquidative	Telekurs, Bloomberg, Reuters. Valorisation publiée quotidiennement et tenue à disposition du public en permanence.								
Double valorisation	En plus de celle produite par Royal Bank of Canada, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 17/09/2026 par une société de service indépendante financièrement de Royal Bank of Canada, Refinitiv.								

Facteurs de Risques

- **Document promotionnel à caractère non contractuel**
- **Le produit peut être difficile à comprendre et présente un risque de perte en capital partielle ou totale en niveau de vie et à l'échéance. Il ne peut être exclu que le montant de remboursement du Capital Initial soit nul en cas de défaut, faillite ou de mise en résolution de l'émetteur auquel cas l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité du capital initialement investi.**
- Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. **Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.** Les investisseurs doivent se reporter au Prospectus de base et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.
- **Le capital n'est pas protégé** : le montant de remboursement final dépend directement de la performance du Sous-jacent et il ne peut être exclu que ce montant soit nul, c'est-à-dire que l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité de son investissement.
- **Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de base lors de l'opération d'investissement. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :**
 - **Risque de crédit** : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur l'Émetteur. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du capital initialement investi.
 - **Risque de marché** : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de niveau (en raison notamment de l'évolution du prix, de l'instrument sous-jacent et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du capital initialement investi.
 - **Risque de liquidité** : Ce produit un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du capital initialement investi.
 - **Risque de conflits d'intérêts** : Les différentes activités exercées par Royal Bank of Canada Europe GmbH en qualité d'Agent de Placement et de Royal Bank of Canada en qualité de banque émettrice peuvent être génératrice de conflits d'intérêts de différentes natures.
 - **Risque de perte en capital** : Les titres de créance présentent un risque de perte en capital. La valeur de remboursement des titres de créance peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
 - **Risque lié au sous-jacent** : Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution de l'Indice.

Informations Importantes

- **Hors frais et/ou fiscalité applicable** : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.
- **Caractère promotionnel de ce document** : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document non contractuel ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente. Les informations qu'il contient ont pour objectif d'informer le souscripteur en résumant certaines caractéristiques figurant dans les Conditions Définitives et dans le Prospectus de Base des titres.
- **Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Royal Bank of Canada ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document.** L'investisseur doit procéder, avant la conclusion de toute opération avec Royal Bank of Canada, à sa propre analyse et obtenir tout conseil professionnel qu'il juge nécessaires sur les risques et les avantages du produit.
- Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient de vous assurer d'une part que vous êtes autorisé à investir dans ce produit et, d'autre part, que l'investissement considéré correspond à votre situation financière et à votre objectif d'investissement.
- **Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis** et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la *Regulation S* promulguée en application du Securities Act (la « **Regulation S** »), les titres sont offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions « offshore » (« *Offshore transactions* ») avec des « *Non US Persons* » (tels que ces termes sont définis dans la *Regulation S*). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des « *Non US Persons* » dans le cadre d'« **Offshore transactions** » conformément aux dispositions de la *Regulation S* relatives à la revente de titres.
- **Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis.**
- La présente brochure commerciale n'a fait l'objet d'aucune communication auprès d'une autorité de régulation

Émetteur : Royal Bank of Canada, London Branch, siège social 100 Bishopsgate London, EC2N 4AA England, Company Register No FC000981

Agent Placeur : Royal Bank of Canada (Europe) GmbH, siège social Taunusallee 17, 60325 Frankfurt am Main Germany, Company Register Number HRB 110139